

Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » - CES AP 2024-2028

**Procès-verbal de la réunion
du 13 mai 2025**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 13 mai 2025 – Matin :

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance)

Madame Valentina ANDREEVA, Madame Isabella BILETTA, Monsieur Serge BOARINI, Madame Amélie CHATEL, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Pascal GUÉNEL, Monsieur David HICKS, Madame Oxana KUNDUZOVA, Monsieur Philippe LEVEQUE, Madame Nathalie MAZURE, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Isabelle VIAUD-DELMON.

La coordination scientifique de l'Anses.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Vincent ANGEL, Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Madame Cécile DUCROS, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Madame Irina GUSEVA CANU, Monsieur Vincent MANDINAUD.

Étaient présents le 13 mai 2025 - Après-midi :

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance)

Madame Valentina ANDREEVA, Madame Isabella BILETTA, Monsieur Serge BOARINI, Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Madame Amélie CHATEL, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Pascal GUÉNEL, Monsieur David HICKS, Madame Oxana KUNDUZOVA, Monsieur Philippe LEVEQUE, Madame Nathalie MAZURE, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Isabelle VIAUD-DELMON.

La coordination scientifique de l'Anses.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Vincent ANGEL, Madame Cécile DUCROS, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Madame Irina GUSEVA CANU, Monsieur Vincent MANDINAUD.

Présidence

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « radiofréquences et cancer » n° 2016-SA-0176.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les déclarations publiques d'intérêt (DPI) en relation avec l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, la présidente demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts ne déclarent pas de lien nouveau à ajouter en rapport avec les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

La présidente vérifie que le *quorum* est atteint avec 19 experts sur 25 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 2 août 2016 par la Direction générale de la santé afin, dans un premier temps, d'analyser les résultats préliminaires de l'étude américaine du *National Toxicology Program* (NTP) portant sur l'étude de la cancérogénicité des radiofréquences chez le rongeur puis, dans un second temps, en considérant les résultats finaux de cette étude, d'évaluer si ces résultats étaient susceptibles de faire évoluer le classement des radiofréquences « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (groupe 2B) établi en 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer.

Avant d'entreprendre une évaluation du niveau de preuve de la cancérogénicité de l'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences, l'Anses a estimé nécessaire d'attendre la disponibilité de nouvelles connaissances scientifiques publiées depuis la précédente évaluation de l'Anses en 2013. Après la publication notamment des études réalisées par le NTP, puis la publication annoncée des résultats de l'étude *MOBI-Kids* sur les enfants, l'Anses a engagé en 2019 le processus de mise à jour de son expertise sur la cancérogénicité de l'exposition aux radiofréquences.

L'Anses a confié l'expertise au groupe de travail « Radiofréquences et cancer » créé en février 2020. Les travaux ont été présentés au CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques entre mai 2020 et mai 2025. Les débats en séance ont notamment porté sur :

- la méthode d'évaluation du poids des preuves, dont la structure a été élaborée à partir du préambule aux monographies publié en 2019 par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) : la terminologie employée, en particulier pour nommer les niveaux de preuve, la description de la méthode et l'explicitation des choix opérés dans le rapport d'expertise, la

- pertinence d'introduire une catégorie « absence d'effet » pour le niveau de preuve global, au cours de la discussion de la méthodologie d'évaluation du poids des preuves ;
- l'interprétation des travaux du NTP sur la cancérogénicité chez l'animal (rongeurs), et en particulier les résultats concernant les rats mâles, et la contribution de cette étude au regard des autres publications disponibles dans l'établissement de la ligne de preuves des études animales ;
 - la façon de prendre en compte, dans l'expertise, les données disponibles sur l'effet des radiofréquences sur les spermatozoïdes, les organes génitaux femelles et pendant la gestation, qui ne sont pas directement reliées à la cancérogénicité ;
 - la présentation, dans le rapport d'expertise, des données de la littérature regroupées organe par organe, comme étapes intermédiaires de l'expression des conclusions concernant l'effet des radiofréquences sur le corps humain pris dans son ensemble.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la mise à jour de l'expertise « radiofréquences et cancer ».

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance), Madame Valentina ANDREEVA, Madame Isabella BILETTA, Monsieur Serge BOARINI, Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Madame Amélie CHATEL, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Pascal GUÉNEL, Monsieur David HICKS, Madame Oxana KUNDUZOVA, Monsieur Philippe LEVEQUE, Madame Nathalie MAZURE, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Isabelle VIAUD-DELMON adoptent les conclusions et les recommandations issues de l'expertise relative aux « Radiofréquences et cancer ».

Mme Anne PEREIRA DE VASCONCELOS
Présidente du CES AP 2024-2028